

www.saran.fr

## Levée partielle d'interdiction d'utilisation des terrains de **Football**

DIRECTION DES ANIMATIONS MUNICIPALES > service des sports

Date: 27/11/25

## ARR\_DEL\_2025\_0320

## Le maire de la Ville de Saran,

Vu l'arrêté n°ARR DGS 2024 142 du 10 septembre 2024 portant délégation à Monsieur Fabrice BOISSET, 7ème Adjoint délégué en charge du Sport,

Vu les articles L 131 1 et suivants du Code des Communes.

## ARRETE

Article 1 : Levant l'interdiction d'utilisation du stade d'honneur Jacques Mazzuca en raison d'un match par week-end à compter du 28/11/2025.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet d'ORLEANS
- Monsieur le Président de l'U.S.M. SARAN FOOTBALL
- Monsieur le Secrétaire du district du Loiret de football,
- Monsieur le Secrétaire de la Ligue du Centre de Football
- La police Municipale de SARAN

et copie affichée à l'entrée du stade d'honneur Jacques Mazzuca.

Je soussigné, Maire de saran, certifie que, conformément à l'article L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent arrêté a été transmis au Représentant de l'État et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date.

> **Fabrice Boisset** adjoint délégué au sport

